

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Mairie de Bouquet

Séance du 6 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de procurations : 3

Nombre d'exprimés : 10

Date de la convocation : 28/09/2023

Date d'affichage : 28/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le six octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bouquet, après convocation légale, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Mme Catherine Ferrière, Maire.

Etaient présents : Catherine Ferrière, Thierry Lattard, Frédéric Faure, Matthieu Bournonville, Fabienne Guessab, Didier Hingre, Hélène Ruffenach.

Absents excusés et représentés : Samuel Burnet procuration donnée à Thierry Lattard, Patricia de Magondeaux procuration donnée à Frédéric Faure, Pascale Rossler procuration donnée à Hélène Ruffenach.

Absent non excusé : Olivier Lafon.

Secrétaire de séance : Fabienne Guessab.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2023
- 2) Demande de subventions pour l'étanchéité de la tour du Castellans auprès du Conseil Départemental et de la Région Occitanie
- 3) Décision modificative N°1 du budget communal de la M14 pour l'exercice 2023
- 4) Demande de financement du SIVU de la MSP Uzège Nord
- 5) Demande de subvention de l'Association Bouquet d'Artistes pour l'année 2023
- 6) Demande de subvention de l'Association des Restos du Cœur pour l'année 2023
- 7) Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18h06.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 16 mai 2023.

DELIBERATION N°029-2023 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETANCHEITE DE LA TOUR DU CASTELLAS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA REGION OCCITANIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023

Suite à la foudre qui s'est abattue sur la Tour du Castellans en 2021, Madame le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré en juin 2023, le maçon restaurateur de la Société Laithier pour la réception des travaux. Après discussion avec celui-ci, il nous a semblé opportun de faire faire l'étanchéité de la terrasse au fait de la tour et des acrotères.

L'entreprise Laithier nous a présenté un devis qui s'élève à 8 540 € HT.

Madame le Maire précise que ces travaux sont à réaliser maintenant car les échafaudages sont en place ce qui baisse le coût au vu de l'implantation de la tour qui n'est pas accessible en camion, et ajoute que pour la réfection des bâtiments patrimoniaux, il est possible de demander des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région Occitanie.

Plan de financement

	Taux de financement	Montant en HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL	40%	3 416€
REGION OCCITANIE	25%	2 135 €
COMMUNE/AUTOFINANCEMENT	35%	2 989 €
TOTAL	100%	8 540 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, par 10 voix pour, le projet de travaux d'étanchéité de la tour du Castellans pour **un coût total de 8 540 €HT**,

AUTORISE, Madame le Maire à solliciter pour la réalisation de ces travaux, des subventions auprès du Conseil départemental et la Région Occitanie, et **CHARGE** Mme le Maire de faire les démarches nécessaires pour obtenir les financements nécessaires au titre de la conservation des bâtiments patrimoniaux.

DELIBERATION N°030-2023 DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL DE LA M14 POUR L'EXERCICE 2023
--

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M 14 pour l'exercice 2023 de la commune de Bouquet,

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à 2 modifications budgétaires :

1^{ère} écriture budgétaire : Les crédits au chapitre 011 de la section de fonctionnement sont insuffisants car les travaux, suite au sinistre du Castellans, réalisés par la Société LAITHIER pour un montant de 21 297.60€, ont été payés sur l'exercice 2023 alors qu'ils devaient être exécutés sur l'année 2022 et payés sur l'exercice de la même année. De plus les travaux d'entretien de la Voirie communale, par l'entreprise JOFFRE, s'élèvent à 21 236.04€. Travaux qui ont fait l'objet de 2 factures sur l'année 2023 : 3 972.24€ et 17 263.80€.

2^{ème} écriture budgétaire : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un trop perçu de fiscalité directe locale d'un montant de 934 euros a été versé à la commune. En conséquence, il convient de mettre des crédits au chapitre 014 afin de procéder au remboursement de cette somme à l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023

Ces 2 écritures budgétaires sont en section de fonctionnement, il convient donc d'augmenter le budget de fonctionnement du budget principal en effectuant un virement depuis la section d'investissement pour un montant de 21 000 euros et y ajouter la somme de 7 860 euros de recettes non budgétisées sur l'année 2023, soit une somme totale de 28 860 euros, portant la section de fonctionnement à 317 860 euros et la section d'investissement, diminuée de 21 000 euros, portée à 209 000 euros.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les modifications suivantes du budget communal de la M14 pour l'exercice 2023 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF DEL'EXERCICE DE 2023

FONCTIONNEMENT			dépenses		recettes
Chapitre	Article	libellé	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits
ch O23	O23	Virement à la section d'Investissement	21 000		
ch O11	615231	Voiries		27 860	
ch 014	739118	Reversement fiscalité directe locale		1 000	
ch 75	752	Revenus immeubles			
ch 75	7588	Remboursement Assurances			
TOTAL			21 000	28 860	
FONCTIONNEMENT				317 860	

INVESTISSEMENT			dépenses		recettes
Chapitre	Article	libellé	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits
ch O20	2313	Construction	21 000		
ch O21	O21	Virement de la section d'exploitation			21 000
TOTAL			21 000		21 000
INVESTISSEMENT			209 000		209 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE**, par 10 voix pour, les modifications budgétaires du budget communal de la M14 pour l'exercice 2023, comme indiquées dans le tableau ci-dessus

DELIBERATION N°031-2023
DEMANDE DE FINANCEMENT DU SIVU POUR LA MSP UZEGE NORD

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-32 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-12-12-BFLI-001 en date du 12 décembre 2022 portant création du Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) de la MSP Uzège Nord ;
Vu la délibération 2022-036 du 28/09/2022 proposant la création du SIVU Uzège Nord ;
Vu la délibération 2023-006 du 13/01/2023 relative à la désignation des délégués du SIVU Uzège Nord ;
Vu la délibération 2023-023 du 05/04/2023 relative à la modification des statuts du SIVU Uzège Nord,
Considérant que la commune est membre de ce syndicat et que pour son fonctionnement celui-ci a besoin de fonds financiers répartis entre les communes membres, le maire propose un versement annuel de 2,00 € par habitant,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, par 10 voix pour, le versement annuel d'un montant de 2,00 € par habitant sur la base de la dernière déclaration de l'INSEE, soit 186 habitants pour l'année 2022

DELIBERATION N°032-2023
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION BOUQUET D'ARTISTES POUR L'ANNEE 2023

Après discussion, Mme le maire propose que le montant de la subvention pour l'association Bouquet d'Artistes s'élève à 1 200 euros pour l'année 2023. Les autres années cette subvention s'élevait à 1 000 euros sauf l'année dernière où celle-ci a été de 1 500 euros car l'association célébrait la 10^{ème} édition du Festival Bouquet de Musiques.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE, par 5 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, de verser la subvention de 1 200€ à l'association Bouquet d'Artistes pour l'année 2023.

DELIBERATION N°033-2023
DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES RESTOS DU CŒUR POUR L'ANNEE 2023

Madame le Maire fait part de la demande d'aide financière formulée par l'association des Restos du Cœur du Gard pour l'année 2023. Elle propose que la somme de 2€ par habitant soit votée, comme en 2020 au moment du Covid. Les autres années, elle précise que la somme de 1.20€ par habitant avait été accordée.
Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE, par 10 voix pour, d'accorder la somme de 2€ par habitant à l'association des restos du Cœur du Gard pour l'année 2023, soit la somme 372 euros : 186 habitants x 2€

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

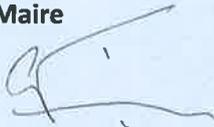
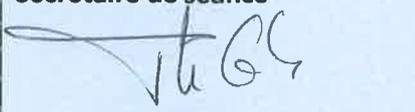
- ✓ Ayant donné toute satisfaction durant son année de stage et après avoir réalisé son stage d'intégration auprès du CNFPT, Josian Pradier a été titularisé le 1er octobre 2023 dans son poste d'adjoint technique territorial.
- ✓ Le bail de chasse pour la saison 2023-2024 a été signé avec le Président de la société de chasse de Bouquet le 2 octobre 2023.
- ✓ Pour rappel, nous n'avons pas augmenté la taxe d'habitation pour les résidences secondaires en 2023. En conséquence elle ne sera pas augmentée en 2024
- ✓ Informations concernant la CCPU :
 - ✓ Avancement du projet de piscine intercommunale
 - ✓ Transport à la demande à partir de Bouquet pour aller à Uzès 2 fois par semaine pour un tarif de 1,50 € par trajet.
Voir les infos sur le site de la CCPU
- ✓ AMRF : Association des Maires Ruraux de France.
Depuis le début de son mandat, Madame le Maire est membre du bureau de l'AMRF du Gard. Cette association porte des projets et défend les problématiques des territoires ruraux dans le département. Depuis 2020 elle s'est développée puisqu'elle comptait une quarantaine de communes adhérentes, pour en compter, en 2023, 180 sur 350 communes du Gard.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 18h52

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES DURANT LA SEANCE

Délibération N°029-2023	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETANCHEITE DE LA TOUR DU CASTELLAS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA REGION OCCITANIE Approuvée à l'unanimité
Délibération N°030-2023	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL DE LA M14 POUR L'EXERCICE 2023 Approuvée à l'unanimité
Délibération N°031-2023	DEMANDE DE FINANCEMENT DU SIVU DE LA MSP UZEGE NORD Approuvée à l'unanimité
Délibération N°032-2022	DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION BOUQUET D'ARTISTES POUR L'ANNEE 2023 Approuvée à 5 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions
Délibération N°033-2023	DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES RESTOS DU CŒUR POUR L'ANNEE 2023 Approuvée à l'unanimité

Signatures

<p>Mme le Maire</p>  <p>Catherine FERRIERE</p>	<p>Secrétaire de séance</p>  <p>Fabienne GUËSSAB</p>
---	--